



Fédération suisse
de gymnastique

INDIVIDUELS ÉLITE

Championnats d'Europe Gymnastique rythmique

27 au 31 mai 2026 à Varna (BUL)

Concept de sélection pour les Championnats d'Europe (CE) de GR

1. Situation

Le concept actuel décrit les conditions-cadre et la procédure concernant la sélection pour les Championnats d'Europe de gymnastique rythmique (individuels Élite) du 27 au 31 mai 2026 à Varna (BUL). Après vérification juridique par la direction du secteur de la gymnastique rythmique (direction du secteur GR), le document a été soumis au Chef de la Mission Olympique pour approbation.

2. Conditions de participation aux CE 2025

2.1 Taille de la délégation

- 1 cheffe de délégation
- max. 2 entraîneurs
- 2 gymnastes
- 1 physiothérapeut*e
- 1 juge

La taille définitive et la composition de la délégation sont fixées par la commission de sélection.

2.2 Conditions générales d'admission et règlements de World Gymnastics (FIG) / European Gymnastics (EG)

- Nées en 2010 et/ou avant
- Compétition de qualification
 - De une à trois gymnastes par Fédération Nationale (NF)
 - Les gymnastes d'une Fédération nationale (NF) présentent, conformément au programme FIG de l'année concernée, un maximum de huit exercices au total sur les engins.
 - Par conséquent, une gymnaste d'une NF peut participer à un à quatre exercices.
- Finale du concours général
 - Les 20 meilleures gymnastes de la compétition qualificative - maximum deux gymnastes par Fédération nationale (NF) - ainsi qu'une gymnaste du pays hôte, si celle-ci ne s'est pas encore qualifiée via les compétitions qualificatives.
 - L'attribution des places sera la suivante : 20 + 1 gymnaste du pays hôte (si elle n'est pas qualifiée).
 - Tous les gymnastes doivent présenter deux exercices avec cerceau et ballon.
 - Les dix gymnastes les mieux classés après les deux premiers exercices présentent deux autres exercices avec massues et ruban.
 - L'ordre de départ lors des deux dernières rotations (troisième et quatrième rotation) se fait dans l'ordre inverse du classement après la deuxième rotation.



(La gymnaste classée dixième après la deuxième rotation commence en première position lors de la troisième et quatrième rotation ; celle classée 1^{re} commence en dernière position.)

- Le résultat All-Around est déterminé à partir des notes suivantes :
 - Les quatre meilleurs scores des 10 meilleures gymnastes et
 - les deux meilleurs scores des gymnastes ont été respectivement aux places 11-20 ou 21
- La gagnante du concours général obtient le titre de « Championne d'Europe All-Around ».
- Finale par engin
 - Pour la qualification aux finales par engin, les meilleures notes finales obtenues aux engins concernés lors de la compétition de qualification sont prises en compte. Les huit meilleures gymnastes par engin de la compétition de qualification participeront.
 - Un maximum de deux gymnastes par fédération nationale est éligible pour débiter.
 - La gymnaste classée première dans chaque engin reçoit le titre de « Championne d'Europe ».

3. Objectifs de la Fédération

Objectifs de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG) pour le cycle olympique 2025 - 2028 :

- La discipline GR doit pouvoir se mesurer au niveau européen
- Atteindre un classement dans le Top 30 aux Championnats d'Europe individuels élite.

4. Sélection

4.1 Principes de base

La base de la sélection repose sur les compétitions de sélection définies par la FSG pendant la période de sélection définie, conformément au point 4.4 de ce concept de sélection. Les sélections se conforment aux dispositions suivantes, sous réserve de circonstances particulières (blessures, maladie, etc.). Les décisions de sélection sont définitives et ne peuvent pas faire l'objet du recours.

4.2 Exigences de base pour la sélection

- Être affiliée à la FSG et posséder la nationalité suisse.
- Reconnaissance des principes éthiques applicables, en particulier du statut éthique de Swiss Olympic.
- Reconnaissance et soumission au Statut antidopage de Swiss Olympic.

4.3 Commission de sélection

- Peiline Schütze, cheffe du domaine GR (Présidence / Personne de contact auprès de Swiss Olympic)
- David Huser, chef de la mission olympique
- Fanni Gyuritsné Forray, entraîneur national GR
- Chantal Patriarca, Cheffe des juges GR

Toutes les décisions de sélection sont prises par la commission. Les sélections pour les Championnats d'Europe seront envoyées par e-mail aux gymnastes, aux entraîneurs principaux et aux bases sportives pendant la semaine 13 de 2026, et publiées le même jour sur le site web de la FSG.

La décision concernant les engagements définitifs des gymnastes sélectionnées sera prise à une date ultérieure et peut être modifiée jusqu'à 24 heures avant le début des Championnats d'Europe. En cas d'absences de gymnastes ou pour d'autres raisons importantes, la commission de sélection peut procéder à une redistribution des engagements ou sélectionner des gymnastes supplémentaires (voir point 4.5.3).



4.4 Période de sélection et compétitions

Période de sélection : janvier 2026 – mars 2026

Concours de sélection :	Date	Emplacement
Concours de sélection 1	1er février 2026	Saint-Gall, Centre d'athlétisme
Concours de sélection 2	15. février 2026	Macolin, Sport-TOTO-Halle
Concours de sélection 3	20-22 mars 2026	MTM Ljubljana, SLO

Pour participer aux Championnats d'Europe, la participation aux épreuves suivantes est également requise après sélection (obligatoire) :

	Date	Emplacement
Compétition de préparation	8-10 mai 2026	Int. Portimão, POR
Semaine de soutien et de préparation (PIC)	18-22 mai 2026	Macolin

4.5 Critères de sélection et processus de sélection

4.5.1 Principe

- Résultats dans les compétitions de sélection 1 à 3, où la valeur minimale suivante doit être atteinte à l'occasion d'au moins une des compétitions de sélection :
Score final global de trois exercices : minimum 74 000 pts
- Résultats internationaux et nationaux de la saison de compétition précédente

4.5.2 Processus de sélection

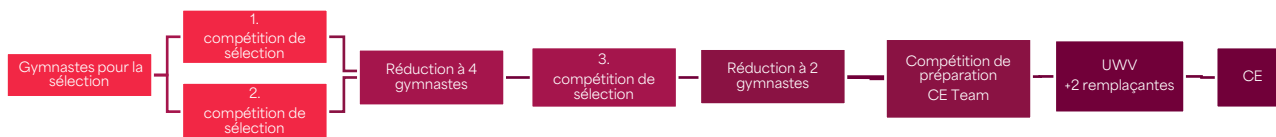
Étape 1 (Concours de sélection 1 et 2)

- Lors des deux compétitions de sélection, quatre exercices seront réalisés.
- Le facteur décisif est le meilleur score final de trois exercices lors des compétitions de sélection 1 et 2, qui sont ensuite additionnés.
- Calcul pour l'étape 1 :
Concours de sélection 1 (trois meilleurs scores finaux) et Concours de sélection 2 (trois meilleurs scores finaux)
- Les quatre meilleures gymnastes selon ce calcul sont admis à l'étape 2 et donc à la compétition de sélection 3, à condition qu'ils remplissent également les conditions du « Principe ».

Étape 2 (Concours de sélection 3)

- Lors de la troisième compétition de sélection, quatre exercices seront réalisés.
- Ici aussi, les meilleures notes finales de trois de ces exercices dans le cadre de la troisième compétition de sélection sont déterminantes.
- Ces scores finaux sont additionnés par compétition et, selon la méthode de calcul ci-dessous, constituent la base de la sélection.
- Calcul pour l'étape 2 :
Concours de sélection 1 (trois meilleurs scores finaux) et concours de sélection 2 (trois meilleurs scores finaux) et concours de sélection 3 (trois meilleurs scores finaux) .
- Les deux meilleures gymnastes selon ce calcul, à condition qu'elles remplissent également les conditions préalables du point 4.2, seront sélectionnées pour les Championnats d'Europe.





4.5.3 Remplacement

La commission de sélection désigne en outre deux gymnastes suppléantes selon les principes suivants :

- à l'étape 1 : la cinquième et la sixième gymnaste selon les critères et le processus de sélection ci-dessus, à condition qu'elles remplissent également les conditions préalables du point 4.2. Ces gymnastes sont considérées comme remplaçantes jusqu'à leur départ pour la compétition de troisième sélection.
- à l'étape 2 : la troisième et la quatrième gymnaste selon le processus de sélection ci-dessus, à condition qu'elles remplissent également les conditions préalables du point 4.2. Ces gymnastes sont considérées comme remplaçantes jusqu'à leur départ pour les CE. Après le départ, plus aucune gymnaste ne sera sélectionnée, même en cas d'annulation.

4.6 Clause médicale

Le certificat médical doit être fourni immédiatement après l'apparition de la maladie ou de la blessure. La preuve de la maladie ou de la blessure doit être fournie sous forme d'un certificat médical adressé à l'entraîneuse nationale RG, indiquant au minimum le type, le début et la durée probable de la maladie ou de la blessure.

Pour les gymnastes présentant un potentiel élevé confirmé pour une future carrière internationale élite, une dérogation spéciale peut être prévue pour des raisons médicalement justifiées. La décision à ce sujet relève de l'instance compétente..

4.7 Coûts

- Concours de sélection 3 (à l'étranger) et concours préparatoire (Portimão)
 - Pour les gymnastes, la FSG couvre 50 % des frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture et d'inscription.
 - Pour l'entraîneur qui accompagne la gymnaste, la FSG couvre 50 % des frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture. Cela ne s'applique que si l'entraîneur est employé dans une base sportive labellisé par la FSG.
- Autres coûts :
 - Tout coût supplémentaire encouru pour les compétitions de sélection et de préparation sera répercuté sur les participants par la FSG. La FSG ne couvre aucun coût salarial.
- PIC
 - La FSG prend en charge, pour les gymnastes ainsi que pour les entraîneurs (à condition que l'entraîneur soit employé dans une base sportive labellisé par la FSG), la totalité des frais d'hébergement et de repas.
- CE
 - La FSG prend en charge tous les frais liés à la participation de la juge et du/de la physiothérapeute
 - Pour la participation aux CE, la FSG couvre tous les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture et d'inscription pour les gymnastes et entraîneurs (à condition que l'entraîneur soit employé dans une base sportive labellisé par la FSG)
- Les coûts sont également disponibles dans la section « Aperçu du partage des coûts 2026 ».

5. Communication

- Le concept de sélection sera envoyé par le bureau OM selon la liste de diffusion ci-dessous et publié sur le site web de la FSG.

- Le flux d'informations de l'entraîneur national GR vers les gymnastes individuels et inversement se fait à l'avance via les entraîneurs principaux de la base respective.
- Dès que l'entraîneur qui accompagnera la gymnaste à la compétition de sélection 3 ou aux Championnats d'Europe est annoncé au FSG, le flux d'informations de l'entraîneur national GR se fait via cet entraîneur.
- L'admission pour la compétition de sélection 3 sera communiquée par e-mail aux gymnastes, entraîneurs principaux et bases sportives pendant la semaine calendaire 8 de 2026.
- La décision de sélection pour les Championnats d'Europe sera communiquée par e-mail aux gymnastes, entraîneurs principaux et bases sportives pendant la semaine calendaire 13 de 2026.

6. Dates principales

Occasion	Date	Emplacement
Concours de sélection 1	1er février 2026	Saint-Gall
Notification définitive à la CE	2 mars 2026	
Concours de sélection 2	15. février 2026	Macolin
Détermination des gymnastes selon l'étape 1	Semaine 8 2026	
Concours de sélection 3 (international)	20 - 22 mars 2026	Ljubljana (SLO)
Détermination des gymnastes aux Championnats d'Europe selon l'étape 2	Semaine 13 2026	
Compétition de préparation	8-10 mai 2026	Portimão (POR)
UWV	18-22 mai 2026	Macolin
Notification nommée à la CE	27 avril 2026	

7. Diverses

Le comité de sélection informe, à un stade précoce, des modifications ou adaptations dues à un changement de situation. L'information est alors transmise aux bases sportives labellisés par la FSG et/ou aux entraîneurs principaux des bases sportives.

Fédération suisse de gymnastique

Division de la Mission Olympique



Peiline Schütze
Cheffe du domaine GR
Présidente de la commission de sélection



Fanni Gyuritsné Forray
Entraîneur national GR

Ça continue
Swiss Olympic (M. Bonny)
Direction FSG
Gymnastes du CNC & M18
Entraîneurs principaux et présidiums du BS GR
Responsable de la communication FSG

